



Téléphone : 04 74 03 02 71

Télécopie : 04 74 03 04 73

e-mail : mairie@lamuresurazergues.com

Nombre de Conseillers  
En exercice 13  
Présents 12  
Votants 12

l'an deux mille douze

le 7 juin à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de LAMURE S/AZERGUES (Rhône)

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard ROSSIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> juin 2012

Présents : Eric SCHWARTZ, Laurence SANTAILLER, Michel GELY, Marine CHALAYER, Didier DAILLY, Nathalie DULAC, Pascal FELICIOLI, Vincent PETIT-LIAUDON, Thierry PONCIN, Ladislav POTOCKI, Monique RENARD.

Secrétaire de séance : Marine CHALAYER

Absents ou excusés : Daniel GIRAUD

Décédé : Michel GERMAIN le 25 janvier 2012

Démisionnaire : Stéphanie CARNIEL à compter du 31 août 2011

### Objet : plan de classement de la voirie communale

Monsieur le Maire rappelle l'importance du classement de la voirie communale :

- Bonne connaissance du patrimoine communal,
- Création de servitudes qui ne peuvent pas s'appliquer sur les chemins ruraux et qui par voie de conséquence peuvent faciliter les conditions de circulation, protéger l'intégrité de ces voies et faciliter leur aménagement,
- Un meilleur calcul de la dotation globale de fonctionnement dont une partie est proportionnelle à la longueur totale des voies classées.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à la mise à jour du tableau de classement des voies communales en procédant ainsi et avec l'aide de la DDT conformément à la convention ATESAT :

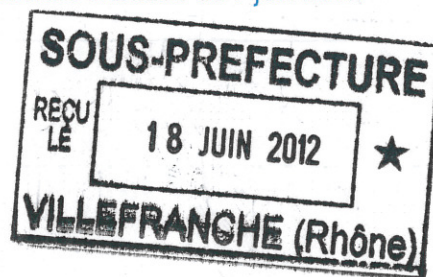
- Répertorier toutes les voies pouvant être classées ou déclassées au titre des voies communales,
- Les mesurer,
- Définir si le classement ou le déclassé porte atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies,
- Bilan présenté lors d'une prochaine session du conseil municipal qui :
  - o Soit initialisera une enquête publique,
  - o Soit validera le nouveau tableau de classement des voies communales

Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité que soit entreprise la mise à jour du tableau de classement des voies communales.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire par Monsieur Bernard ROSSIER, Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le 7 juin 2012 et de la publication le 7 juin 2012.

Séance ordinaire du 7 juin 2012



Le Maire

Bernard ROSSIER

